

Nouméa, le 12 avril 2010

Communiqué de presse

Electrification du Nord de la Grande Terre

Philippe GOMES, président du gouvernement, chargé des mines et de l'énergie, et Yann DEVILLERS, membre du gouvernement chargé des infrastructures publiques, ont reçu ce jour Madame et Messieurs les maires de Poum, Hienghène, Ouégoa, Pouébo et Koumac, communes directement concernées par le projet de « bouclage du Nord » par des lignes à haute tension. L'entretien s'est déroulé en présence du représentant de l'Etat (commissaire délégué pour la province Nord), de Jean-Pierre AIFA, président du conseil d'administration de la société ENERCAL, et de Gérard POADJA, président du comité de gestion du fonds d'électrification rurale (FER).

Afin de répondre aux problèmes soulevés par les populations concernées, 4 chantiers de lignes à haute tension doivent être engagés dans les meilleurs délais, pour un cout total d'un milliard de francs. Le gouvernement a annoncé qu'il demanderait au conseil d'administration d'ENERCAL d'engager ces opérations en les finançant par un emprunt. Afin de bénéficier des meilleurs taux possibles, cet emprunt sera garanti par la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, les lignes Ouaième / Pouébo et Arama / Tiébaghi pourront être réalisées d'ici fin 2011, et les autres lignes, progressivement, d'ici fin 2013.

En aval du réseau à haute tension, la distribution d'électricité est de la compétence des communes, qui bénéficient de l'appui financier du fonds d'électrification rurale. Il s'avère que les communes concernées par les 4 chantiers de lignes à haute tension sont parmi les plus en retard en matière d'électrification rurale. Elles doivent donc bénéficier de mesures d'accompagnement.

Une enveloppe globale de 750 MF sera donc dédiée à l'électrification devant accompagner la construction des lignes du « bouclage du Nord », à travers le contrat de développement « intercollectivités » que proposera l'Etat pour la période 2011-2015 (co-financement Etat – Nouvelle-Calédonie – Province Nord). Le programme d'électrification d'accompagnement du chantier de ligne à haute tension, devrait alors se terminer au plus tard en 2015.

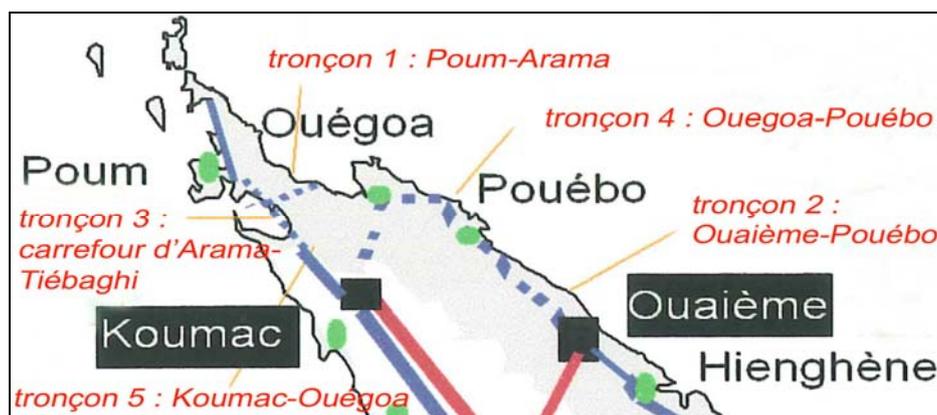
Cette proposition a reçu l'approbation des 5 maires concernés. Un comité de suivi de l'opération « bouclage du Nord » sera créé. Il associera les maires concernés, ENERCAL, l'Etat, la direction des mines et de l'énergie et la Nouvelle-Calédonie. Il se réunira trimestriellement afin de faire le point sur l'avancement des travaux.

1°) Le « bouclage du Nord » du réseau de transport haute tension

Le contrat de concession du réseau de transport qui lie ENERCAL à la Nouvelle-Calédonie prévoit le développement du réseau haute tension des 4 communes les plus au nord de la grande-terre. Ce projet de « bouclage du Nord » comporte 5 tronçons de ligne à 33 000 volts, qui relieront au réseau général de la grande-terre les réseaux locaux des centres-bourgs de Ouégoa, Pouébo, Poum et Arama. Les objectifs de ce projet sont multiples :

- mailler le réseau et ainsi sécuriser son fonctionnement
- fermer les petites centrales diesel locales, aux coûts de fonctionnement élevés
- permettre à terme l'électrification rurale des zones traversées
- accueillir le cas échéant la production d'énergie renouvelable issue de futures centrales situées le long du tracé (cf. projets hydroélectriques à Panié et Tao)

Depuis plusieurs années, du fait de sa relative fragilité financière, ENERCAL a été contraint de différer régulièrement l'engagement de ce projet. Toutefois, elle a lancé fin 2008 les travaux du tronçon Poum – Arama, qui est le moins coûteux (120 MF CFP), et qui dessert la centrale d'Arama, dont la pérennité est la plus problématique (2 groupes seulement, dont l'un arrive en fin de vie).



Tronçons	Longueur	Cout total
1. Poum / Arama (quasiment achevée)	12 km	120 MF
2. Ouaième / Pouébo	15 km	260 MF
3. Carrefour d'Arama / Tiébaghi	22 km	210 MF
4. Ouégoa / Pouébo	10 km	150 MF
5. Koumac / Ouégoa	21 km	300 MF
Total		1040 MF

2°) La politique d'électrification rurale

Selon la loi organique, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de production, de transport, et de réglementation de la distribution d'énergie électrique, et les communes assurent la distribution d'électricité en s'appuyant sur des concessions. En province Nord, ces concessions communales ont été systématiquement accordées à ENERCAL, sauf à Koumac et Kaala-Gomen où le concessionnaire est EEC.

Selon la réglementation territoriale concernant la distribution d'énergie électrique, tout usager a le droit d'être raccordé, mais le concessionnaire n'est tenu de supporter que 10 % du coût

des travaux, 90% de ce coût étant par conséquent à la charge du demandeur, la commune pouvant se substituer à ce dernier.

Les moyens dont disposent les bénéficiaires et les communes, pour porter ces 90 % restant à leur charge, sont limités. Il a donc été mis en place, en 1983, un « fonds de concours destiné au développement de l'électrification rurale », usuellement dénommé FER, qui a pour objet de contribuer à financer, par des subventions ou des remboursements d'emprunts, des programmes de développement du réseau de distribution et d'installation de générateurs photovoltaïques en site isolé.

Les recettes du fonds sont actuellement constituées par

- le produit de la taxe perçue sur ENERCAL et EEC (548 MF en 2009) ;
- une contribution des communes émargeant au FER, assises sur le produit de la taxe communale sur l'électricité (172 MF en 2009) ;
- un abondement apporté par l'Etat au titre du contrat de développement Etat-Nouvelle-Calédonie (120 MF en 2009, 675 MF sur le contrat 2006-2010).

A ce montant FER, il faut rajouter, pour avoir le montant des travaux, la contribution du concessionnaire (10%) et le cas échéant l'abondement communal pour les opérations dépassant le plafond d'intervention du FER. En effet, afin que les sommes collectées au titre du FER servent au plus grand nombre de bénéficiaires possibles, les aides du FER sont plafonnées à 90% de 6,5 MF, par habitation raccordée.

Programmation de nouvelles opérations (en MF)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	moyenne
Montant des travaux	715	670	790	825	1 080	660	790
Montant distributeur	60	60	70	75	100	50	69
Montant FER	610	575	620	610	700	600	619
Montant autres	45	35	100	140	280	0	100

La redistribution des montants FER se fait selon une clef de répartition décidée par le comité de gestion du FER. Cette clef est actuellement la suivante :

- province des îles : 5 %
- province Nord : 67%
- province Sud : 28%

Un inventaire récent permet d'estimer qu'il y a en Nouvelle-Calédonie :

- 798 foyers d'habitat ou économiques raccordables à moins de 6,5 MF, pour lesquels la dépense totale est estimée à 3,2 milliards de francs
- 574 foyers d'habitat ou économiques raccordables pour lesquels un raccordement coûterait plus de 6,5 MF (part FER + part concessionnaire) ; 273 d'entre eux disposent déjà d'un équipement photovoltaïque

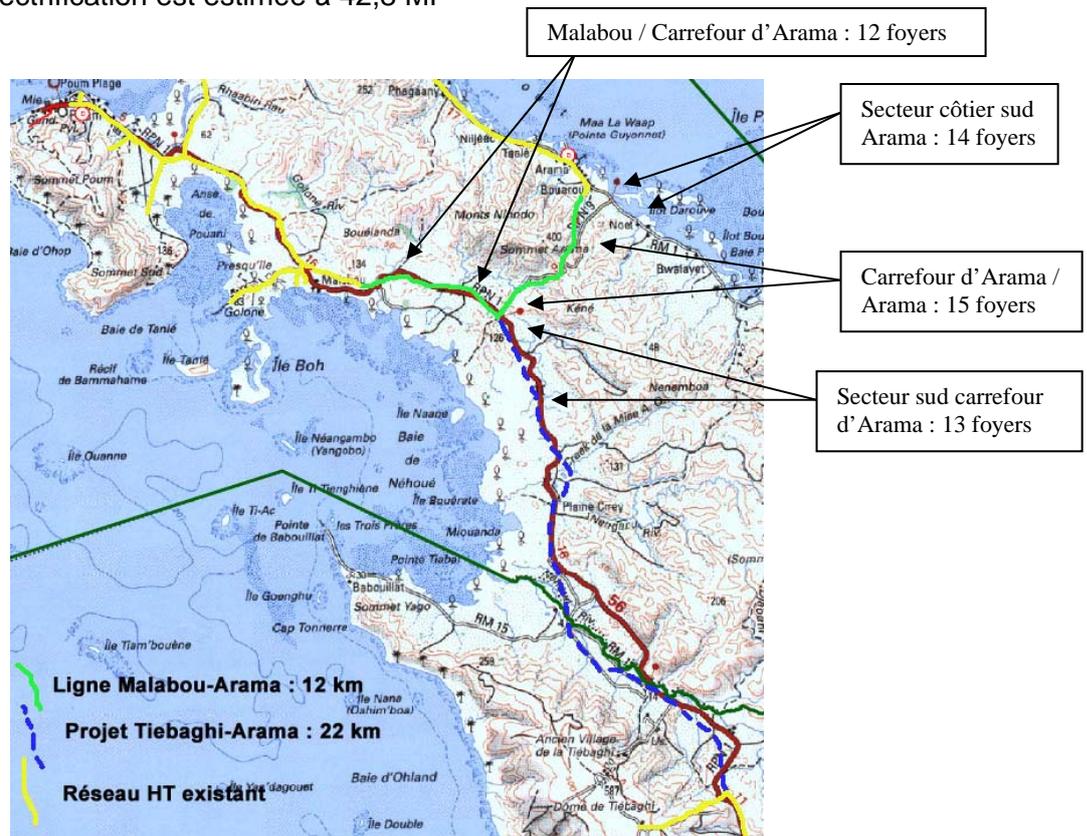
3°) Les problèmes du secteur d'Arama

Le chantier de la ligne de transport Poum-Arama a été engagé par ENERCAL au 3^{ème} trimestre 2008. Durant la phase d'études, et durant le chantier, des discussions ont eu lieu avec les riverains concernant les possibilités de développement du réseau de distribution.

Ces discussions ont permis d'établir un inventaire des habitations répondant aux critères du FER (les habitations dont le cout de raccordement dépasse 6,5 MF ne sont pas décomptées) :

- Malabou / Carrefour d'Arama :	12 foyers pour	44,1 MF
- Carrefour d'Arama / Arama :	15 foyers pour	44,1 MF
- secteur côtier sud Arama :	14 foyers pour	49,5 MF
Total :	41 foyers pour	137,7 MF

A cela s'ajoutent 13 foyers situés au sud du carrefour d'Arama, qui ne pourront pas être électrifiés à l'issue du chantier Poum-Arama, mais de celui de la ligne Carrefour d'Arama / Tiébaghi. Leur électrification est estimée à 42,8 MF



Ces discussions avec les riverains ont donc montré que, pour que tous les riverains demandeurs soient électrifiés, il faudrait (voir carte) :

- engager la construction de la ligne vers Tiébaghi (pour 210 MF) ;
- et engager 190 MF de travaux pour 54 foyers, à prendre en charge par le FER.

Ces estimations ont été communiquées par ENERCAL à la commune de Poum et aux intéressés par un courrier du 21 juillet 2009. Mais les discussions n'ont donc pas pu se conclure par un engagement répondant à l'attente de ces derniers, concernant la programmation des travaux d'électrification.

A la fin de l'année 2009, quelques propriétaires ont refusé l'accès de leurs terrains pour la pose des câbles. La situation est restée en l'état depuis lors : la ligne est achevée, et il ne manque plus que la pose des câbles sur une longueur de 300 mètres. Il reste donc 3 semaines de travaux pour mettre en service cette ligne.

5°) Les blocages de routes

Les habitants d'Arama ont annoncé, par courrier du 18 février reçu à la présidence le 9 mars, leur intention de se joindre au collectif qui avait bloqué en janvier le bac de la Ouaième. En l'absence de réponse, ils ont érigé le 31 mars un barrage filtrant sur la RT1.

Sur proposition du haut-commissaire de la République, une rencontre entre le collectif d'Arama et M. Yann Devillers a eu lieu le vendredi 2 avril à la subdivision de Koné.

Mardi 6 avril, les habitants de Koumac ont également bloqué la RP7 (lieudit le bambou), pour réclamer des décisions rapides concernant l'électrification, mais aussi l'adduction d'eau potable de leurs habitations.

6°) Suites à donner concernant les lignes à haute tension

Le réseau de transport relève de la responsabilité de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, le 2 février, en réponse au blocage du bac de la Ouaième, le gouvernement avait diffusé un communiqué disant notamment : « *Le gouvernement s'engage à ce qu'un plan de financement du projet de [bouclage du Nord], et plus particulièrement de son tronçon entre La Ouaième et Pouébo, soit préparé avec l'Etat, la province Nord, les communes et ENERCAL. Ce plan de financement devra être présenté au comité de suivi avant la fin avril. (...) En parallèle à la réalisation de cette ligne (...), il revient au [SIVM Est] de préparer les raccordements en basse tension* ». Le communiqué n'était pas précis sur ce point, car ce n'était pas son objet, mais le financement pour le bouclage du Nord recherché depuis février inclut bien le tronçon Thiébaghi / carrefour d'Arama.

Une solution se dessine très nettement aujourd'hui : le financement de cette ligne pourrait être assuré par le biais d'un emprunt de longue durée contracté par ENERCAL. Grâce aux économies engendrées par la fermeture des 4 centrales diesel, ce montage devrait être neutre pour la trésorerie de la société, à la condition que le taux soit bas et que la première annuité soit reportée de 4 ans. L'AFD déclare être en mesure de proposer un tel prêt, à la condition de pouvoir bénéficier de la garantie de la Nouvelle-Calédonie.

Il est donc proposé que le gouvernement demande au conseil d'administration d'ENERCAL d'engager dans les meilleurs délais les 4 chantiers du bouclage du Nord, et qu'il lui fasse part de son accord pour présenter au congrès un projet de délibération accordant à ENERCAL la garantie de la Nouvelle-Calédonie, dans le respect du plafond légal (80%), pour un emprunt d'un milliard de francs sur 20 ans. Les dates de fin de travaux pour ces 4 tronçons seraient alors celles figurées dans le tableau suivant (en l'absence de tout problème de maîtrise du foncier, d'appel d'offres infructueux, d'intempéries retardant le chantier, etc.) :

Tronçons	Délai
1. Poum / Arama (quasiment achevée)	2 semaines
2. Ouaième / Pouébo	fin 2011
3. Carrefour d'Arama / Tiébaghi	fin 2011
4. Ouégoa / Pouébo	fin 2012
5. Koumac / Ouégoa	fin 2013 (**)

(**) mises en service par sections s'échelonnant entre fin 2012 et fin 2013

7°) Suites à donner concernant les réseaux de distribution communaux

La définition des besoins prioritaires en matière d'électrification rurale doit continuer de relever des communes. Le gouvernement n'a pas à intervenir dans les arbitrages rendus à l'échelle intercommunale. Toutefois, la création d'une ligne haute tension exacerbe toujours les attentes des riverains en matière d'électrification de leurs foyers, et cela est tout à fait normal. La planification des travaux de nouvelles lignes doit donc s'accompagner d'une planification des travaux d'électrification. Celle-ci relève des communes, mais force est de constater que les maires ne peuvent programmer leurs travaux sur plusieurs années, puisque cette programmation est annuelle et résulte d'une négociation intercommunale.

Par ailleurs, il y a lieu de reconnaître que sur Hienghène 35,4% des foyers ne sont pas raccordés au réseau, sur Poum 24,1% et sur Ouégoa 18,5%, alors que ces taux sont respectivement de 6,7% sur l'ensemble de la province Nord, et 5,2% sur l'ensemble du territoire.

Les coûts de l'électrification restant à engager sont de l'ordre de 900 MF sur Hienghène (dont environ 300 MF sur les secteurs Ouaième/Tao/Panié), de 300 MF sur Poum (dont 190 MF sur le secteur Arama), et de 300 MF sur Ouégoa (il semble que peu de foyers seraient concernés par la nouvelle ligne). Ces trois communes devraient justifier un traitement spécifique, conjointement avec les communes de Koumac et de Pouébo, également concernées par les nouvelles lignes.

Il paraîtrait ainsi souhaitable de financer spécifiquement une enveloppe annuelle de l'ordre de 150 MF dédiée à l'électrification devant accompagner la construction des lignes du « bouclage du Nord », par exemple à travers le contrat de développement « intercollectivités » que proposera l'Etat pour la période 2011-2015 (co-financement Etat – Nouvelle-Calédonie – Province Nord), soit au total 750 MF. Une telle enveloppe annuelle permettrait un engagement ferme sur une électrification d'accompagnement du chantier de ligne à haute tension, se terminant au plus tard en 2015.

Cette proposition a été débattue avec les maires concernés lors d'une réunion tenue ce jour, présidée par le président du gouvernement, chargé des mines et de l'énergie, en présence de l'Etat (commissaire délégué pour la province Nord), du président et du directeur général de la société ENERCAL, de Gérard POADJA, président du comité de gestion du FER, et de Yann Devillers, membre du gouvernement chargé des infrastructures publiques.

Elle a reçu l'approbation des 5 maires concernés. Un comité de suivi de l'opération bouclage du Nord sera créé. Il associera les maires concernés, ENERCAL, l'Etat, la direction des mines et de l'énergie et la Nouvelle-Calédonie. Il se réunira trimestriellement afin de faire le point sur l'avancement des travaux.